

Si ce CS n'avait pas beaucoup de points à l'ordre du jour, nous avons eu trois débats importants.

Suite à la parution du décret sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-européens, le ministère a précisé que les doctorants soutenant à l'automne du début de leur quatrième année n'auront pas à se réinscrire. Bien que ces deux points semblent indépendants, ils ont été traités en même temps.

À noter également que les unités de recherche seront maintenant créées localement (avec validation par le CS) et non plus au niveau du ministère. Une évaluation par l'HCERES perdurera. C'est un nouveau pouvoir transféré localement.

Le premier point de débat a été le message que portera l'établissement en réponse à l'appel à contributions pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Trois collègues missionnés par le VP-CS ont présenté la synthèse des éléments remontés sur chacun des trois volets de la consultation. Si certains éléments font consensus comme l'épuisement général induit par la multitude des appels à projets (AAP), d'autres ont fait beaucoup plus débat.

Selon notre compréhension des enjeux, il ne s'agit pas seulement de modifier à la marge le financement de la recherche, l'attractivité des carrières et les liens avec les entreprises, mais bien d'une modification en profondeur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui pourrait nous être imposé.

Des éléments fondamentaux comme l'existence même du corps des Maîtres de conférences pourraient être remis en cause. Il en est de même sur le CNU et la qualification qui sont généralement présentés comme des étapes supplémentaires inutiles et dévalorisantes de la thèse (ou de l'HDR). Un des objectifs globaux pourrait être de trouver des leviers pour valoriser d'avantage le diplôme de doctorat.

Nous avons insisté sur la nécessité de considérer équitablement les disciplines, le recrutement au plus près de la thèse pour les chercheurs et les enseignant-chercheurs, l'augmentation de l'effort de recherche dans le budget de la recherche publique.

Nous nous retrouverions dans la situation où les budgets ne sont pas assurés[*], la gestion de la recherche massivement transférée à l'échelon local et des recrutements opérés 15 ans après la soutenance de thèse. Évidemment tout cela aide à répondre à la thématique de la troisième question sur les liens avec le secteur privé !

[*] il faut noter que lors du sénat du 24 avril, nous avons discuté du budget de l'établissement. Le ministère ayant annoncé la fin du financement du GVT, il va falloir dégager de nouveaux moyens. Les prochaines campagnes d'emplois pourraient être accompagnées d'un décalage (ad vitam aeternam ?) de 20% des prochaines campagnes (décalage qui s'ajouterait à celui mis en place ces deux dernières années ainsi qu'au gel des postes précédent).

Le second point important a été composé de la présentation du guide RESINT (réseau des référents intégrité scientifique) avec une intervention de M. J-P. Haton et Mme J. Lighezzolo. La question est de définir le comportement déontologique que nous devons avoir. Il apparaît que la commission met en place des comités ad hoc pour chaque cas dont il est saisi. Ce comité instruit et fait un rapport au président qui décide de la suite à donner, y compris pour un transfert à la commission disciplinaire. Les différents cas sont considérés au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

Nous nous sommes étonnés de cette instruction à charge (sans que la décharge ne soient véritablement possible) en place des commissions disciplinaires qui, elles, assurent un certain équilibre.

Nous avons donné un avis négatif.

Troisième point : l'avenir de l'I-SITE LUE. L'évaluation de la première partie du programme se fera en 2020 par un jury international, et sera suivie d'une décision gouvernementale. Ce qui est rassurant, c'est qu'on est certain d'atteindre les objectifs qu'on s'était donnés. Ou dit autrement on est certain de ne pas atteindre les objectifs qu'on s'était donnés. Pourquoi ? parce qu'ils étaient définis sur le classement de Shanghai qui a été modifié ! Nos indicateurs ont disparu (ont été fondus dans d'autres éléments). L'organisation future de LUE reste à déterminer; Karl Tombre (en charge du dossier LUE) envisage la mise en œuvre d'une dizaine de grands projets en parallèle permettant l'animation d'autant de communautés. Cependant les modalités ne sont pas encore arrêtées et la communauté va être sollicitée (pôles, collègiums, labos, composantes, Labex, Impact, ...) pour faire remonter des propositions. Une synthèse devra être faite pour la fin de l'été [message envoyé à ce sujet cette semaine aux directeurs d'unité, de pôles, etc]. Dans tous les cas, l'objectif n'est pas de financer les projets classiques des laboratoires ("ce ne sera pas pour faire du business as usual"), il ne faut pas que ces grands projets soient collés aux structures actuelles. L'Université devrait être plus impliquée dans la gouvernance qu'au cours de ces 4 dernières (premières) années où LUE était en "mode projet", pilotée par le COMEX. Nous avons demandé comment les thématiques permettraient de couvrir l'ensemble des besoins dans l'établissement. Nous avons aussi demandé que si des éléments étaient déjà arrêtés, qu'ils soient transmis afin d'éviter que les propositions de la communauté ne divergent trop.

La discussion sur la nouvelle procédure d'ACT a été reportée faute de temps.

Nous avons validé 2 GIS, donné un avis positif sur le rattachement d'un laboratoire à une école doctorale, et validé deux conventions internationales.

À noter qu'en restreint, nous avons été saisis d'une demande de dérogation aux grilles de salaires de post-doc pour le recrutement d'un excellent chercheur. Nous avons voté contre.

Maxime Amblard
Lydéric France
élus PUUSP